

Certificat de Qualification N° 09 04 2061

Délivré le : **01/04/2013 (valable un an)**

Nom ou dénomination : **H3C-ENERGIES**
Adresse : **35 chemin du Vieux Chêne**

Code postal, ville : **38240 MEYLAN**
Téléphone : **0476418866**
Télécopie : **0476412894**

Forme juridique : **SAS (Sté par Actions Simplifiée)**
Registre du commerce : **GRENOBLE 477 913 487**
Capital social en € : **250 000**
Apparement : **NEANT**

Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2011 en K€ : **4286**
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2011 en K€ : **4286**
Effectifs permanents déclarés pour 2012 : **70**

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure : **Monsieur BRUNET Jean-Louis**
Fonction : **Président**

E-mail : **info@h3c-energies.fr**
Site internet : **www.h3c-energies.fr**
N° siren : **477913487**
Code NAF : **748 K**
Assurance(s) : **AXA**

**Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/04/2017**
(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

01 Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO)

0103 AMO en technique

0104 AMO en exploitation et maintenance

0110 AMO en Qualité Environnementale des Opérations (QEO)

17 Ingénierie des ouvrages et systèmes industriels

1717 Diagnostic énergétique dans l'industrie

19 Ingénierie des ouvrages et systèmes de bâtiment

1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - ☎ 01 42 36 51 90


Yann ASELMEYER

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réédités tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 4.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.

**Liste des agences
couvertes par les qualifications
et/ou qualifications probatoires
détenues par :**

H3C-ENERGIES
35 chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN

Dénomination	Adresse	CP	Ville
▶ H3C-ENERGIES SAS	6 rue Abel	75012	PARIS

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90


Yann ASELMEYER

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réévalués tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 4.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.